

Epreuve : 102

Matière : 0368

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans son discours sur la Servitude volontaire la Baétie rend compte du processus par lequel les hommes consentent volontairement à la tyrannie et à la domination : pour vivre paisiblement et éviter d'être dans un état d'inquiétude et d'angoisse, ils acceptent d'obéir aveuglément à toutes les décisions du tyran même celles qu'ils savent les plus injustes et les plus immorales. La Baétie compare alors ces hommes à des animaux qui ont renoncé, depuis longtemps, à user de leur raison, seule source légitime de ce qui est juste et bon. Contre les conceptions de l'obéissance comme servitude, Spinoza tente, au contraire, de montrer dans le Traité politique, que l'obéissance au souverain et au droit établi par le corps politique est conforme à la raison et doit être poursuivie quand bien même il serait injuste. Le Traité politique, publié peu de temps après le Traité théologico-politique, vise à développer plus précisément des points traités dans les derniers chapitres de ce Traité théologico-politique ainsi qu'à en corriger certains comme l'idée d'une origine contractualiste de la société à laquelle Spinoza renonce. Au chapitre III, §5-6 du Traité politique Spinoza tente de démontrer que la soumission du sujet et de sa volonté à celle du corps politique et du souverain n'est en rien contraire à la raison puisque la fin que poursuit la raison, principalement chercher la paix et abolir la crainte, est la même que celle que poursuit la société civile. Dès lors, quand bien même les décisions et commandements du droit, établi par le corps politique, seraient injustes et immoraux, ils ne cesseraient pas d'être conformes à la raison qui exige de leur obéir afin d'éviter d'instaurer des troubles dans la société. Pourtant cette idée pose problème. Alors même que la raison sait que certaines actions sont contraires à elle, Spinoza affirme, néanmoins, que ces actions lui restent conformes en tant qu'elles permettent d'atteindre la paix et d'échapper à la crainte. Or, comment la raison pourrait-elle accomplir une injustice ou une action mauvaise sans que

cela ne lui contredise elle-même qui doit normalement rechercher le bien et éviter le mal ? De même, cette obéissance qui paraît absolue, loin de conduire à un état de paix, ne conduit-elle pas, au contraire, comme l'a montré la Baïcic, à un état de servitude où l'homme ne peut plus résister contre ce qu'il sait être injuste et vit finalement non dans un état de paix mais dans un état de toujours conflit ? Il est d'ailleurs intéressant de constater que si Spinoza n'évoque pas explicitement la question de Dieu et n'insère pas son argumentation dans le domaine théologique cette dimension, toutefois, ne cesse d'être présente tout au long du texte. D'abord, il affirme, ici, que le corps politique doit remplacer Dieu. Spinoza parle, en effet, de « commandements », d'un « souverain » et même même personifie le droit qu'il désigne par une majuscule. Or, ce nouveau Dieu, loin d'être conforme à la raison, apparaît comme une entité tyrannique qui impose son droit et ses décisions au sujet d'autant plus qu'il est loisible au jugement de ce qui est juste et bon. Ensuite, cette thèse de Spinoza a une conséquence théologique importante voir dangereuse, raison pour être par laquelle il ne l'évoque pas explicitement. Elle implique, en effet, que le croyant doit parfois aller contre ses propres principes religieux jusqu'à obéir à ce qu'il sait être un « mal » ou une injustice. Or, se pose alors la question du salut : si le croyant commet le mal, l'accomplit et accepte d'aller contre une prescription qu'il pense être établie par Dieu ne risque-t-il pas d'être damné ! On est donc confronté à une véritable difficulté puisque Spinoza, tout en admettant que la raison puisse accomplir des décisions et des commandements qu'elle sait lui être contraires, affirme néanmoins que ces décisions et commandements restent conformes à elle et au bien qu'elle poursuit : l'injustice et le mal contribuant à éviter la crainte et chercher la paix. D'où la question suivante : Comment l'obéissance et même l'accomplissement de commandements et décisions injustes et immorales qui sont contraires à la raison peuvent, paradoxalement, être conformes à elle ? Pour répondre à cette question, Spinoza structure son texte selon la méthode érabie dans L'Éthique : il commence, d'abord, par poser une thèse générale qui appelle, ensuite, une objection qui permet un examen plus approfondi de la thèse de départ et qui aboutit, enfin, à une thèse retravaillée qui introduit un élément nouveau : celui de la limitation de la puissance du

corps politique. Cette méthode permet alors à Spinoza de montrer que, d'une certaine manière, à l'instar de Dieu qui a posé le tout car cela pouvait contribuer à un bien plus grand, de même la raison accorde ce qu'elle sait parfois être contraire à elle pour que des biens plus grands, notamment la paix et la suppression de la crainte, puissent advenir. Toutefois, Spinoza précise que cette obéissance n'est pas une servitude en tant que telle, d'une part, qu'elle ne vaut qu'autant longtemps que l'homme est soumis aux périls, et d'autre part que la puissance du corps politique, c'est-à-dire du droit qu'il impose, n'est pas illimitée. Spinoza commence de « Nous voyons » à « obéir » par énoncer sa thèse de départ selon laquelle le sujet doit obéissance au droit du corps politique, comme s'il s'agissait de sa propre volonté, puisque lui seul est la source de ce qui est juste et injuste, moral et immoral. Toutefois, de « Mais » à « le sujet » Spinoza adresse à une objection à cette thèse qui repose sur la définition de ce qui est la raison qui devrait normalement être une entité autonome d'auto-détermination; pourtant Spinoza démontre que cette objection n'en est pas une d'abord parce que sa thèse ne vaut qu'autant longtemps que les hommes sont soumis aux périls, ensuite parce qu'elle contribue à réaliser les biens de la raison. C'est pourquoi, de « à cela » à « le droit » Spinoza poursuit sa démonstration en montrant que sa thèse est non seulement conforme à la raison mais aussi à la nature de la société civile à condition de penser une limitation de la puissance et donc du droit du corps politique.

Spinoza commence, dans un premier temps, de « Nous voyons » à « obéir » par énoncer sa thèse de départ en affirmant que la volonté et le droit du citoyen sont toujours ceux du corps politique, ce qui implique qu'il doit une obéissance à toutes ses décisions même celles qui sont injustes.

Tout d'abord de « Nous voyons » à « immuable » Spinoza part de l'expérience et des faits eux-mêmes pour établir les prémisses de sa thèse. Cette thèse, en effet, repose sur une constatation empirique « Nous voyons que chaque citoyen se lie non de son propre droit mais de celui du corps politique ». Le citoyen est l'homme qui est membre d'un État c'est-à-dire qui participe à la vie sociale et politique du pays dans lequel il habite. Or, en tant qu'il est membre d'un État, il ne « se lie pas de son propre droit ». Le concept de droit peut être compris de deux façons complémentaires. En un sens d'ordre politique, le droit est l'ensemble des règles et prescriptions qui structure l'organisation de la société et les relations entre les citoyens. Si le citoyen ne se lie pas de son propre droit, c'est, ainsi, parce que ce droit lui est imposé

par l'État auquel il appartient. Mais cette notion de droit peut aussi être comprise dans un sens naturel. Dans l'Éthique, Spinoza définit le droit comme un commandement c'est-à-dire comme la puissance propre à chaque homme et le droit de chacun pouvant alors s'étendre aussi loin que s'étend sa puissance. Toutefois, là encore, ce droit n'est pas celui du citoyen puisqu'en entrant en société, ce dernier a dû renoncer à l'exercice de certains de ses droits comme le fait de punir lui-même les exactions commises par autrui ou son exortie. Les droits deviennent alors ceux du corps politique. Si le politique est pensé comme un corps c'est parce qu'il résulte de l'association des hommes et de la puissance qu'ils ont donnée à cette entité, en renonçant à certains de leur droit qu'ils lui ont confié.

Si le citoyen ne peut plus user de son propre droit alors ce il doit exécuter tous les commandements du corps politique. Il est intéressant de constater que Spinoza parle ici de «commandement» et non, comme dans la suite, de «décisions» ou de «d'instructions». Le commandement désigne une obligation à laquelle l'homme doit se conformer et est une notion avant tout religieuse puisque le commandement vient de Dieu. On pourrait supposer que si Spinoza recourt à ce vocabulaire c'est avant tout pour montrer que le corps politique et ses commandements sont au-dessus de ceux de Dieu. D'où le fait que ce sont ces «tous» les commandements qui doivent être exécutés, même ceux, dès lors, qui contrediraient un commandement qu'on pense prescrit par Dieu. Par exemple, si un corps politique commande à un protestant de se prosterner devant le prêtre alors même que les confessions de foi de sa religion le lui interdisent, il devra s'y soumettre. Le citoyen, en effet, «n'a aucun droit de décider lui-même de ce qui est juste ou injuste, moral ou immoral». Dans le domaine de la légalité, de ce qui est juste ou injuste, c'est-à-dire conforme ou non conforme au droit positif, le citoyen n'a aucun droit puisque, comme on l'a vu, ce droit a été confié au corps politique lui-même. Toutefois, cette idée est plus difficile à comprendre concernant le domaine de la légitimité c'est-à-dire de ce qu'est moral ou immoral en d'autres termes conforme au bien ou au mal. Le citoyen ne conserve-t-il pas, en effet, un droit naturel c'est-à-dire un usage de sa raison qui permettrait d'évaluer en termes moraux les commandements du corps politique?

Spinoza répond à cette question de ce «certains» à «chaque» en montrant qu'il est impossible de distinguer réellement le corps propre et le corps politique puisque l'un n'est qu'une partie de l'autre. On constate, tout d'abord, que Spinoza introduit un changement de vocabulaire puisqu'il ne s'agit plus du «corps politique» mais du «corps de l'État». Ces deux notions sont-elles synonymes? On pourrait supposer que si Spinoza parle du «corps de l'État» c'est avant tout pour insister sur l'idée qu'il existe une entité qui,

Epreuve : 102

Matière : 0368

Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

tout en étant composé par une somme de parties, les départs nécessairement. Le vocabulaire rappelle également la théorie soutenue par Hobbes dans le Leviathan dont la suite du texte semble faire référence puisque le corps de l'État « doit être conduit comme par un seul esprit ». Certes, à Hobbes qui pense cet esprit comme une entité monistique, un Leviathan, dont l'esprit résulte de l'assemblage et de l'addition de ses composants, Spinoza le pense avant tout comme une substance dont les citoyens ne seraient que des modes c'est-à-dire des parties qui en découlent. Cependant, cette relation substance-modes n'est ici qu'analogique, il faut faire « comme si » puisque cette relation existe véritablement qu'entre Dieu et ses créatures.

D'où le fait que comme chaque citoyen n'est qu'un mode de cet esprit « la volonté du corps politique doit être tenue pour la volonté de tous ». La volonté est l'instance par laquelle le citoyen se libère et adopte des textes de loi. Or, ici, cette volonté n'est pas pensée comme générale mais comme celle de tous. Pourquoi Spinoza ne revient-il pas au vocabulaire de la volonté générale qui est celle qui est normalement évoquée par les philosophes, comme Hobbes ou Rousseau, pour nommer la volonté du corps politique ? La suite du texte fournit un élément de réponse. C'est parce que la volonté de tous doit être pensée comme celle de « chacun » pris individuellement. Cette idée permet, ainsi, d'éviter l'objection selon laquelle certains n'ont pas souscrit à cette volonté et donc peuvent ne pas obéir. En tant qu'elle est celle de chacun pris individuellement, aucun ne peut s'y soustraire. D'où le fait que désormais Spinoza met sur le même plan le légal et le légitime, ce qui est « juste et bon » car tous deux ont été décidés par le corps politique et donc par tous les hommes. Toutefois, contrairement au Traité théologico-politique Spinoza ne défend plus une origine contractualiste de ce corps politique. Il reste, en effet, incertain concernant l'établissement de ce corps il « doit être tenu », il est « censé » avoir été reconnu. On pourrait supposer que si Spinoza n'évoque plus cette origine et ne tente plus de l'expliquer, c'est avant tout parce qu'elle ne constitue pas un argument essentiel pour

démontrer la nécessité d'obéir; l'expérience et la situation présente seule rendent cette obéissance nécessaire.

D'où la conclusion de Spinoza de « c'est parce qu'il faut obéir ». Comme l'homme n'est qu'une partie, un mode d'un esprit plus grand, ce même si un sujet juge les décisions du corps politique injustes, il n'en est pas moins tenu de leur obéir. Le sujet est celui qui est considéré à partir de sa propre individualité. Il peut donc juger, à partir de sa propre raison et volonté c'est-à-dire des facultés de réflexion, que les décisions sont injustes c'est-à-dire contraires au bien ou à ce qu'il pense devoir être accompli, cependant en tant que citoyen il doit leur obéir. Chez Spinoza, le concept d'obéissance est essentiel puisque c'est en acceptant les décisions du corps politique et donc en ne résistant pas que l'homme pourra également accéder au salut. Si le sujet comme citoyen doit donc obéir c'est, d'une part, parce qu'il a dû accepter de se fier à la volonté du corps politique. Ainsi, s'il n'obéit pas c'est comme s'il n'obéissait pas à lui-même et à ses propres décisions ce qui est contradictoire. Et d'autre part, parce que cela lui permet d'accéder au salut puisqu'il n'a pas été la cause de trouble dans la société.

Ainsi, nous avons pu constater qu'en tant que le citoyen est un mode, une partie du corps politique sa propre volonté et son propre droit sont ceux du tout. Cependant, il reste que le citoyen est aussi un sujet qui conserve une existence autonome. D'où le fait que de « Mais » à « sujet » Spinoza adresse une objection à cette thèse de départ qui consiste à prendre davantage en compte cette autonomie du sujet et plus particulièrement de sa raison.

En montrant que le citoyen, comme sujet, peut juger qu'une décision est injuste une objection est posée par Spinoza de « Mais » à « sujet ». L'instance de jugement est, en effet, la raison. Or, en obéissant à une décision qu'elle soit injuste, la raison ne se contredit-elle pas elle-même ?

Spinoza commence de « Mais » à « citations » par formuler

son objection qui prend la forme d'un raisonnement logique à partir duquel l'acceptation de la première entraîne nécessairement plusieurs conséquences. L'objection que Spinoza s'adresse est formulée sous une forme interrogative « Mais, peut-on objecter, n'est-il pas contraire au commandement de la raison de se soumettre entièrement au jugement d'autrui ? ». On constate, ici, qu'à l'instar du corps politique qui établit des commandements, la raison, elle-même, en instaure. Les commandements sont les fins que toutes raisons pourrions nécessairement à savoir rechercher la paix, faire le bien, fuir le mal et éviter la crainte. Mais ces commandements se ramènent, semble-t-il, à un commandement unique : celui de réfléchir par soi-même et en accord avec soi-même sans être soumis au jugement d'autrui. La raison, en effet, est une faculté autonome qui se détermine elle-même en tant que son exercice doit conduire l'homme à être libre c'est-à-dire non influencé par autrui.

Dès lors, si, dans le corps politique, le sujet doit obéir au jugement des autres alors même qu'il juge, par sa raison, la décision injuste, il semble s'ensuivre que « la société civile est contraire à la raison ». Cette conséquence est formulée sous forme interrogative peut-être pour montrer qu'elle ne peut pas se déduire entièrement à partir de la première prémisses. Spinoza évoque, désormais, « la société civile ». On constate qu'en fait et à moins de ses arguments, la notion de « corps politique » devient personifiée. La société civile, en effet, est le corps politique en tant qu'il est effectivement établi dans une structure culturelle, sociale et politique donnée. Le problème que traite donc Spinoza est bien concret : la société civile c'est-à-dire l'établissement d'une entité qui structure les relations entre les hommes n'est-elle pas contraire à la raison en tant qu'elle oblige chacun à se soumettre aux autres ?

D'où la déduction logique qu'on fait Spinoza « la société civile est irrationnelle » c'est-à-dire contraire à la raison et ce ne peut donc être créée que par des hommes dépourvus de raison ». En quel sens la société civile est-elle une création ? Comme on l'a vu, Spinoza a refusé d'émettre une hypothèse sur l'origine du corps politique. Plus loin dans le texte, il dira que la société civile « s'établit naturellement ». On pourrait donc supposer que si Spinoza parle ici de création c'est avant tout pour souligner le caractère chimérique de cette conséquence. Conséquence qui admettrait que la société civile soit l'œuvre non de ceux qui usent de leur raison puisqu'ils seraient « les moins susceptibles de l'établir » mais des hommes « dépourvus de raison ». En tant que tels, ces hommes ne sont pas irrationnels puisqu'en tant qu'homme ils ont la raison en puissance c'est-à-dire à l'état de virtualité mais ils en seraient dépourvus en tant qu'ils n'en feroient pas usage. Il semble, dès lors, que si la raison ne puisse pas se soumettre

au jugement d'autrui mais que cette soumission soit indispensable pour vivre dans une société civile, cette dernière ait été créée par des hommes qui n'ont pas fait usage de leur raison.

Or, de ce la raison » à « sujet » Spinoza nous est argument en montrant qu'il repose sur une conception erronée de ce qu'est la raison ou plus précisément d'une conception idéale de la nature humaine. En d'autres termes l'argument serait valable si tous les hommes étaient raisonnables, ce qui n'est pas le cas. La raison, d'abord, « n'enseigne rien contre la nature ». Si la raison ne peut pas aller contre la nature c'est qu'elle est elle-même nature. Dans l'Éthique, Spinoza a notamment mentionné que la nature n'est qu'une émanation de Dieu qui est la raison supérieure. Comme la raison est elle-même naturelle, tout ce qu'elle instaure est conforme à la nature. Or, ce n'est pas la raison qui ne peut ordonner que chacun réside de son propre droit, aussi longtemps que les hommes sont soumis aux passions ». Pourquoi Spinoza parle-t-il ici de « saine raison » ? Si la raison n'est jamais contre la nature n'est-elle pas toujours saine ? On pourrait supposer que cette précision est importante en tant que pour Spinoza la plupart des hommes sont soumis à leur passion même ceux qui s'efforcent d'être raisonnables. Dès lors, la saine raison peut toujours être détournée de son exercice lorsque les passions la corrompent

en lui faisant, par exemple, prendre un mal pour un bien. Dès lors, comme les hommes peuvent toujours juger incorrectement elle ne peut ordonner que chacun réside de son propre droit puisque des « passions » sont sources de conflit et d'erreur. Les passions, chez Spinoza, sont des tendances qui mettent en mouvement l'homme. Si les hommes sont soumis aux passions c'est avant tout parce qu'ils sont victimes de leurs passions tristes » comme la crainte qui les détourne de leur raison. D'où le fait que la saine raison oppose l'impossibilité que les hommes soumis à leurs passions puissent se référer à leur propre droit puisque cela contredirait la raison elle-même qui cherche la paix en évitant le malheur.

C'est ce que Spinoza ajoute, ensuite, afin d'expliquer sa thèse : la raison enseigne sans réserve aucune à chercher la paix » c'est-à-dire la tranquillité d'âme et la fin des conflits. Spinoza structure ici son argumentation comme un syllogisme. La raison recherche la paix. « Or on ne peut y parvenir que si le droit du corps politique demeure intact ». Pourquoi Spinoza met-il une majuscule au droit ? Peut-être pour signifier qu'en dehors de la raison, dont la majorité des hommes fait mauvais usage, la seule instance législative est le droit qui, seul, peut conduire les hommes malgré leurs passions. Cependant, même celui qui use de sa raison doit lui obéir car le droit seul

Epreuve : 102 Matière : 368 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

peut d'atteindre la paix. Donc ce plus un homme est conduit par la raison - c'est-à-dire plus il est libre, plus il mettra de fidélité à observer ce droit et à se conformer aux instructions du souverain dont il est le sujet. Or constate, ici, que l'homme n'est rationnelle que par degré « plus » ce qui semble signifier qu'il aura toujours besoin du droit du corps politique pour atteindre la paix. Plus l'homme suit sa raison plus il est libre puisque la liberté consiste à connaître son propre bien et à suivre les prescriptions de la raison. Dès lors, plus l'homme suit la raison plus il se pliera au droit, il « l'observe », s'y « conforme » puisque lui seul assure la réalisation de la paix. C'est pourquoi, Spinoza éloque enfin l'obéissance la plus parfaite que doit la raison au droit. Il ne s'agit plus de celui du corps politique, ni de la société civile mais « des instructions du souverain dont il est le sujet ». Ainsi, même si le sujet peut juger par lui-même, il reste dépendant toujours de quelqu'un d'autre, le souverain, qui, à l'instar de Dieu, est la source unique et première du droit.

Ainsi, nous avons pu constater que l'obéissance à la société civile et au souverain était ancrée à la raison en tant d'une part que la plupart des hommes sont soumis à leur passion ce qui nécessite de ne pas penser que chacun relève de son propre droit et d'autre part que la raison, elle-même, qui se cherche la paix, doit se conformer au droit du corps politique. C'est pourquoi de « A cela s'ajoute » à « droit » il reste à Spinoza à montrer que cette obéissance vaut même lorsque la raison ne connaît qu'une décision est contraire à elle.

De « A cela s'ajoute » à « droit » Spinoza montre que la société civile est conforme à la raison même quand, paraissant, elle la contredit car elle vise toujours les mêmes fins qu'elle.

Spiroza commence de « si cela s'ajoute » à « l'état naturel » par revenir sur la question de l'origine de la société civile. Alors qu'en début du texte Spiroza restait imprécis sur la nature du corps politique, ici il paraît souscrire à l'idée que la société civile n'a pas été créée mais a été établie naturellement et presque nécessairement par les relations entre les hommes. La société civile, en effet, « s'établit naturellement pour abolir la crainte commune et écarter les maux communs ». Si la société civile est naturelle c'est parce qu'elle est conforme à la nature de l'homme. Au chapitre V de Traité théologico-politique Spiroza a, en effet, montré que l'homme, dans son essence même appartenant toujours déjà à une société « civile » c'est-à-dire structurée par des règles politiques et juridiques, sinon il ne serait pas un homme mais une bête sauvage. Si l'homme est presque d'emblée membre d'une telle société c'est d'abord pour abolir la crainte. La crainte est une passion triste qui découle, en grande partie, d'un sentiment d'insécurité face à l'avenir et à la possession de ses biens puisque l'autre peut toujours son accaparer. Elle est abolie puisque chacun, en entrant en société, renonce à s'accaparer les biens de l'autre et à se venger lui-même. C'est donc la crainte commune c'est-à-dire celle qui naît des relations avec l'autre qui est abolie. Le malheur, lui, ne peut être qu'écarter puisque, contrairement à la crainte, il peut également advenir en société par exemple lors d'une guerre. La société civile est donc conforme à la raison puisque c'est le résultat auquel il tend exactement celui que tout homme conduit par la raison s'efforçant, mais en vain, d'atteindre dans l'état naturel.

À l'état naturel c'est-à-dire à un état hypothétique où chaque homme poursuivrait sa propre puissance et son propre droit la raison ne pourrait pas atteindre un résultat pour deux raisons. La première c'est qu'elle fait face à une multitude d'hommes passionnés qui empêcheraient son exercice. La deuxième c'est qu'elle ne pourrait elle-même pas s'exercer puisqu'elle serait sans cesse dans la crainte d'une attaque de la part de l'autre.

C'est pourquoi, de ce si un homme » « c'est-à-dire » on constate que selon un calcul gain-dérrière, il est plus raisonnable pour la raison de se soumettre au jugement des corps politiques plutôt que de suivre son propre droit. Spiroza commence par affirmer d'abord que

l'ordre du corps politique ne va que rarement contre la raison. Ce n'est que ce parfois que la raison doit accomplir une action que l'homme suit car il est à la raison. Cette précision est essentielle puisque si cette action conforme à la raison était quotidienne, il serait plus juste de se révolter contre ce corps politique. Qu'elle puisse être une action conforme à la raison ? On pourrait penser, par exemple, à une action qui oblige l'homme à attaquer en justice une loi injuste qui causera plus de dommage chez celui qui est attaqué que l'injustice qu'il a commise.

Pourtant, ce dommage qui expose la paix entre les hommes est compensé. On pourrait penser, en effet, qu'en commettant le dommage, l'homme ne trouble pas la paix de la société civile puisqu'il permet d'éviter un trouble plus grand qui résulterait de la désobéissance au souverain. Spinoza affirme ce point en montrant qu'il est conforme à la raison, en effet, ce n'est une loi de la raison que de déterminer il faut choisir le moindre mal. On peut penser que cela est une loi de la raison en tant qu'un moindre mal est une espèce de bien puisqu'il a permis d'éviter un mal plus grand. La raison poursuit donc toujours la paix puisque le moindre mal est un bien.

D'où la conclusion de Spinoza de ce chapitre à ce sujet : La conclusion est la suivante : nul n'agit contre sa raison lorsqu'il s'agit d'une obligation conforme au droit politique. L'homme peut donc agir contrairement à sa raison mais pas contre elle car quand il agit contrairement elle c'est toujours en vertu d'une loi de raison.

Toutefois Spinoza ajoute une condition pour que cette conclusion soit valable : c'est que que chacun de nous accorde plus facilement quand nous avons expliqué jusqu'à où s'étend la puissance du corps politique, et, par conséquent, son droit. La puissance du corps politique désigne son étendue, c'est-à-dire la tendance qu'il peut exercer sur ses citoyens. Sa puissance est donc son droit puisque ce dernier ne peut s'appliquer et s'étendre que sur ce sur quoi il peut exercer sa puissance. On constate donc ici que la conclusion de Spinoza ne vaut que si on prend la limitation de la puissance du corps politique. Par exemple, le corps politique n'aura pas le droit d'empêcher ses sujets de philosopher et de penser parce qu'il n'aura pas la puissance nécessaire pour contraindre l'exercice de la raison des hommes. Il doit donc laisser ses sujets penser que sa décision est injuste même si ces derniers sont, cependant, obligés de l'accomplir.

Ainsi notre question de départ est la suivante : Comment l'obéissance et même l'accomplissement de commandements et décisions injustes et immorales qui sont contraires à la raison peuvent, paradoxalement, être conformes à elle ? Nous avons pu constater qu'il fallait distinguer le fait d'être contraire à la raison et le fait d'être contre elle. Ce qui est contraire à la raison reste conforme à elle en tant que la raison sait qu'en moindre mal est un bien. Dès lors, elle peut accomplir des décisions injustes puisque elle sait que cette action reste conforme à ces lois qui lui demandent de chercher la paix et de choisir le moindre mal. Toutefois, cette conformité ne vaut qu'à deux conditions : qu'elle soit occasionnelle et qu'elle n'implique pas une puissance illimitée du corps politique qui doit laisser à ces sujets le droit de penser le caractère injuste de ses décisions.